

En sécurité sur ma commune

Le PCS



Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune (P.C.S.) a pour vocation de permettre aux responsables communaux de réagir efficacement en cas d'accident majeur sur la commune.

Les objectifs du PCS sont de se donner les moyens de:

- 1) Préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux leurs biens et leur environnement**
- 2) Mettre en place des mesures de prévention et de secours.**

Les risques locaux seront cernés et les principales actions à réaliser listées.

Le PCS sera utilisé PAR le personnel communal et les élus POUR les populations à protéger.

Le Document Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera distribué aux habitants afin de les informer des risques sur la commune et de les conseiller sur la conduite à tenir.

Il peut d'ores et déjà être consulté ci dessous.

[📄 «PCS Saint Paul sur Save.pdf»](#)

Vigilance crue

Vous pouvez consulter le site Internet lien à gauche sur la page.